



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 FEVRIER 2026

Le 05 février 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 30 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 9 - Quorum atteint

Présents : PELLECUER Paul – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann – GUICHARD Nicolas - LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusés : ANXIONNAZ Vincent – THOMAT Stéphane

Absentes : ANXIONNAZ Anne-Marie – FRAMMOLINI Julie

Mme Marie-Cécile LIGEON est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Régularisation terrains à Couverclaz suite bornage parcelle C 2321
- Demande de subvention
- Changement de procédure pour les cautions demandées lors de la location de la salle polyvalente
- GIP Haute-Tarentaise Restauration
- Demande d'ouverture et d'autorisation pour la MAM
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

~~~~~

### *APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 08 janvier 2026, il est arrêté par tous les membres présents.

### *RÉGULARISATION TERRAINS À COUVERCLAZ SUITE BORNAGE PARCELLE C 2321*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2026-05*

Le bornage de la parcelle C 2321 à Couverclaz a permis de constater que les chemins avaient perdu leur assiette et qu'après discussion avec les propriétaires, il a été décidé de régulariser pour l'euro symbolique l'ensemble des parcelles concernées.

En vertu de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, Mme LIGEON Marie-Cécile ne prend pas part au vote.

Pour : à l'unanimité

## DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2026-06

Une demande de subvention de l'association Saint Michel est présentée. Cette association a pour but de proposer des animations et organisation de moments de loisirs, de fête et de convivialité pour les résidents de la maison de retraite de Bourg-Saint-Maurice, afin d'améliorer leur séjour.

Le Conseil municipal vote une aide financière de 200€ pour cette association.

Pour : à l'unanimité

## CHANGEMENT DE PROCÉDURE POUR LES CAUTIONS DEMANDÉES LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2026-07

Lors de la location de la salle polyvalente, un état des lieux est établi. Dans certains cas, la collectivité peut constater une détérioration, une casse du matériel et/ou du bâtiment ou le ménage non effectué. Afin de permettre l'encaissement par l'émission d'un titre de recettes en cas de dégradations, il est proposé que lors de la remise des clés, 2 cautions soient déposées en mairie :

- D'un montant de 500€ qui servira de garantie en cas de dégradations du matériel et/ou du bâtiment
- D'un montant de 140€ qui servira au nettoyage par les services municipaux si la salle n'est pas rendue propre.
- En cas de dégradations plus importantes, la remise en état sera effectuée par une entreprise spécialisée et la facture adressée au locataire pour acquittement des frais.

Pour : à l'unanimité

## GIP HAUTE TARENTEISE RESTAURATION

Rapporteur : Madame Elodie SONDAZ

Le Conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Monsieur le Directeur du Centre hospitalier de Bourg-Saint-Maurice, en réponse à Mme la Préfète de la Savoie concernant des demandes de précisions sur le GIP Haute-Tarentaise Restauration. Si le projet de mise en place du GIP n'aboutit pas, la livraison des repas aux écoles serait remise en cause.

Inquiets de cette situation, le Conseil municipal décide de prendre contact avec le Directeur de l'hôpital pour l'appuyer dans cette démarche de création du GIP.

Pour : à l'unanimité

## DEMANDE D'OUVERTURE ET D'AUTORISATION POUR LA MAM

Rapporteur : Madame Elodie SONDAZ

Réception d'un courrier de la MAM Les Marmottons pour une demande d'ouverture et d'autorisation d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Montgirod pour une capacité d'accueil envisagé de 12 enfants avec 3 assistantes maternelles pour augmenter l'offre de garde et soutenir l'attractivité de la commune.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

## COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : M. VEROLLET Cédric

- Point sur les dossiers examinés en commission :
  - Permis de construire modificatif M. ROQUES Philippe au Chef-Lieu pour la modification des façades
  - Déclaration préalable APRIUM ENERGIE (REYMOND Nicolas) à Picolard pour l'installation de panneaux photovoltaïques
  - Permis de construire MAXWELL-BURTON Jonathan à Picolard pour la construction d'un chalet

- Information sur les DIA reçues :
  - Le 08 janvier 2026, DIA de Maître Michel CAPITAN pour les parcelles C 136, 139, 2010 d'une superficie de 224m<sup>2</sup> à Picolard, – Non-application du droit de préemption urbain
  - Le 30 janvier 2026, DIA de Maître Nicolas BOUVIER pour les parcelles B 2744, 2745 d'une superficie de 484m<sup>2</sup> au Chef-Lieu – Non-application du droit de préemption urbain

## QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Le Conseil municipal avait délégué à Monsieur le Maire, l'exercice d'actions en justice au nom de la Commune ou la défense de la Commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €. Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte de l'opération suivante : envoi d'un courrier par un Avocat à des administrés pour régulariser l'accès sur du domaine public.
- Suite à un courrier d'un de nos locataires, maintenant que les diagnostics ont été réalisés, une réponse lui sera apportée.
- Information sur l'annulation du concours de la vallée de Tarentaise au regard du contexte sanitaire actuel et des risques qu'il fait peser sur les exploitations agricoles du territoire.
- En conseil municipal du 07 novembre 2024, un accès temporaire à un chantier sur les parcelles communales n° B 1153 et B1156 avait été autorisé à un administré. Pour réaliser cet accès, des arbres ont été coupés et le demandeur propose de les racheter. Une visite sur place pour estimer la quantité sera faite et la vente sera proposée au tarif de l'affouage.
- Le Conseil municipal réfléchit à la demande de certains habitants de Picolard pour réaliser quelques travaux dans la chapelle Saint-Antoine.
- Le barnum cédé à titre gratuit par la Région a été récupéré. Il sera mis à disposition des associations locales, sur demande.

Les Chapelles, le ...02 mars 2026.....

Le Maire,  
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance  
Marie-Cécile LIGEON